



**Profitez  
de conditions  
exceptionnelles**

**Internes,**  
Des assurances  
naturellement conçues  
pour vous !



**EN FAIRE +**  
POUR VOTRE PROTECTION

# Vous, à titre privé

## VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À partir de  
**14 €**  
par mois <sup>(1)</sup>

### Découvrez les formules de la complémentaire santé La Médicale

+ Deux formules au choix

+ Vos remboursements sur lamedicale.fr

Le montant des prestations est fixé en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale<sup>(2)</sup> sous déduction des remboursements du Régime Légal et dans la limite des frais réels.

GARANTIES	DÉCOUVERTE	ÉQUILIBRE
<b>Soins courants</b> + Consultations et visites médicales (consultations et actes techniques et cliniques hors dentaire) : généraliste, spécialiste, qu'ils aient ou non adhéré aux options OPTAM/OPTAMCO <sup>(3)</sup> + Actes : infirmier, kinésithérapeute, sage femme, pédicure, podologue, orthophoniste, orthoptiste, actes de spécialité + Analyses, Radiologies + Pharmacie - médicaments remboursés par la Sécurité sociale	<h1>100%</h1>	
	Frais réels	Frais réels
<b>Hospitalisation</b> + Frais de séjour + Honoraires médecins généralistes et spécialistes (consultations et actes techniques et cliniques hors dentaire) : • praticien ayant adhéré à l'option OPTAM/OPTAMCO <sup>(3)</sup> • praticien n'ayant pas adhéré à l'option OPTAM/OPTAMCO <sup>(3)</sup> + Soins en maternité + Forfait hospitalier • Supplément pour chambre particulière dans un établissement conventionné • Lit accompagnant	100 %	200 %
	100 %	200 %
	100 %	180 %
	100 %	100 %
	Frais réels Jusqu'à 46 €/jour	Frais réels Jusqu'à 64 €/jour
	Jusqu'à 16 €/jour	Jusqu'à 22,50 €/jour
<b>Frais dentaires</b> + Soins dentaires + Implants dentaires + Prothèses dentaires et orthodontie acceptées ou refusées par la Sécurité sociale > Plafond hors soins par assuré et année d'assurance :	100 % - 100 % 695 €	200 % 440 €/an 200 % + Bonus de 50 € après 2 ans d'assurances <sup>(5)</sup> 1 520 €
<b>Optique</b> + Verres, monture acceptés par le régime obligatoire (un équipement tous les 2 ans sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue, un équipement tous les ans) + Lentilles acceptées par le régime obligatoire + Verres, monture ou lentilles non remboursées par le régime obligatoire (par assuré et année d'assurance) + Forfait "chirurgie réfractive" (par assuré) NB : Le versement du forfait met fin à la garantie	200 € 200 € 85 € 325 €	Jusqu'à 325 € + Bonus de 25 € ou 50 € après 2 ans d'assurances sans consommation <sup>(5)</sup> 220 € 130 € 652 €
<b>Autres</b> + Forfait annuel pour les médecines douces <sup>(4)</sup> (non remboursée par la Sécurité sociale) + Forfait annuel pour les vaccins anti-grippaux, vaccins hépatite A et B, vaccin anti-rabique + Forfait "naissance, adoption" par enfant + Forfait annuel contraception	45 € par séance (limitée à 1 séance) 22,50 € 163 € 20 €	45 € par séance (limitée à 2 séances) 44 € 273 € 40 €

(1) Jusqu'au 31/12/2019. Voir conditions en agence - (2) Avec application de la franchise annuelle prévue à l'article L.322-2 du Code de la Sécurité sociale - (3) OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) et OPTAMCO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée pour les Chirurgiens et les Obstétriciens) : dispositif de maîtrise des dépassements d'honoraires des médecins remplaçant le Contrat d'Accès aux Soins (CAS) - (4) Ostéopathe, chiropracteur, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, diététicien, acupuncteur, homéopathe - (5) Voir conditions en agence.

# Vous, à titre privé

## VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

### Un tarif spécial internes

	FORMULE DÉCOUVERTE		FORMULE ÉQUILIBRE	
	Régime général	Régime Alsace Moselle	Régime général	Régime Alsace Moselle
19/25 ans	168,15 €/an	126,12 €/an	300,38 €/an	225,29 €/an
26/30 ans	178,56 €/an	132,43 €/an	315,40 €/an	236,56 €/an

## VOTRE ASSURANCE HABITATION

### Placez votre toit et vos biens sous haute protection

- + Adhésion simple et rapide.
- + Une offre dédiée pour les logements de 1 à 4 pièces.
- + Colocation : plus de simplicité avec un seul contrat jusqu'à 3 colocataires.
- + Garantie dommages électriques : matériels informatiques, matériels Hi-Fi sont garantis contre les dommages causés par la foudre, un court-circuit... à hauteur de 4 500 € par sinistre garanti.

Et en plus, cette année, le contrat La Médicale Assurance Habitation a reçu le label d'excellence<sup>(6)</sup>.

À partir de  
**52€**  
par an<sup>(5)</sup>



## VOTRE ASSURANCE LIÉE AU CRÉDIT

**-20%**  
pendant  
5 ans<sup>(7)</sup>

### Financez tous vos emprunts en toute sécurité

- + Un contrat souple et modulable s'adaptant à tout type de prêt.
- + En cas d'arrêt de travail total, les indemnités journalières du contrat La Médicale Assurance Emprunteur peuvent être versées à partir du 16<sup>ème</sup> jour d'arrêt.

(5) Voir conditions en agence.

(6) La Médicale Assurance Habitation a obtenu en 2019 un Label d'excellence, décerné par un jury d'experts en produits d'assurance et valable 1 an.

(7) Réduction valable pour un 1<sup>er</sup> crédit immobilier ou pour l'acquisition de matériel professionnel.



# Vous, à titre privé

## VOTRE ASSURANCE 2 ROUES

### Roulez en toute confiance

- + **Casque et gilet de protection du conducteur remboursés** (jusqu'à 500€ chacun) lors d'un sinistre avec le véhicule.
- + **Garantie Joker** : pour les moins de 30 ans si l'assuré ne se sent pas en état de conduire, le retour en taxi est organisé<sup>(8)</sup>.

Profitez  
d'un tarif  
préférentiel

## VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE

### Tracez votre route en toute sérénité

- + **Reconstitution de votre bonus !**  
Si vous avez conduit régulièrement le véhicule de vos parents sans être désigné<sup>(8)</sup>.
- + **Assistance 0 km pour le véhicule 24h/24 et 7j/7.** Véhicule en panne ou accidenté ?  
Prise en charge des frais de remorquage, même à votre domicile.
- + **Taxi Joker** : bénéficiez d'un retour en taxi offert par an (dans la limite de 150€), si vous estimez ne pas être en état de conduire en toute sécurité.
- + **Option Indemnisation Plus** : en cas de perte totale de votre véhicule, remboursement en valeur à neuf pendant les 3 ans qui suivent sa date de mise en circulation.
- + **Vous roulez moins de 8 000 km par an ?**  
Bénéficiez d'un tarif spécifique tout en profitant des mêmes garanties qu'en kilométrage illimité.

(8) Voir conditions en agence.



# Vous, à titre professionnel

## VOTRE ASSURANCE PRÉVOYANCE

A partir de  
**8,18€**  
par mois<sup>(9)</sup>

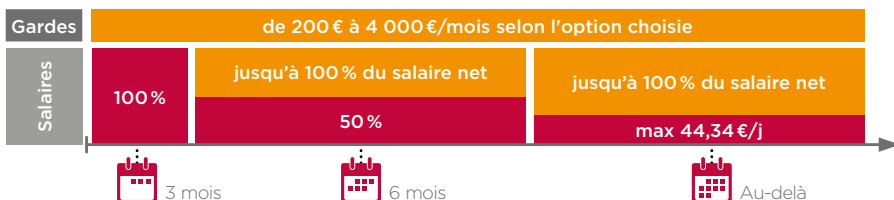
En cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, d'invalidité ou de décès, l'indemnité du régime obligatoire ne couvre pas l'intégralité de votre rémunération.

### Savez-vous comment l'assurance Prévoyance La Médicale Hospi vient en complément de votre Régime Obligatoire ?

- Sécurité sociale et régime statutaire
- Assurance Prévoyance La Médicale Hospi

  
Pas de prise en charge de vos gardes, astreintes et indemnités de sujétions<sup>(10)</sup> par votre protection sociale !

### En cas d'arrêt de travail pour un congé maladie ordinaire :



Dès le 3<sup>e</sup> mois de grossesse, La Médicale Hospi couvre vos pertes de revenus liées aux dispenses de garde.

### En cas d'invalidité :

Selon ma formule, La Médicale me verse une indemnité couvrant jusqu'à 100 % du revenu net annuel. Avec l'option prise en charge des gardes et astreintes, bénéficiez du même montant de garantie garde qu'en cas d'arrêt de travail pour congé maladie ordinaire.

### Ma protection sociale m'indemnise selon ma catégorie d'invalidité à hauteur de :

- |                                                                                                                                         |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Catégorie 1 :</b><br>30 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité dans la limite de 30 % du PMSS <sup>(11)</sup> | <b>Catégorie 2 :</b><br>50 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité dans la limite de 50 % du PMSS <sup>(11)</sup> | <b>Catégorie 3 :</b><br>50 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité dans la limite de 50 % du PMSS <sup>(11)</sup><br>+ allocation tierce personne |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Quelle que soit votre spécialité, nous tenons compte des **conséquences réelles de l'invalidité** sur votre activité professionnelle pour la détermination du montant de la rente annuelle.

### En cas de décès :



- Le choix entre une rente viagère ou temporaire, jusqu'à 65 ans, pour votre conjoint.
- Pour vos enfants, une rente versée jusqu'à leurs 28 ans (en cas de poursuite d'étude).

(9) Tarif pour la formule sans gardes.

(10) Indemnités perçues les 4 premiers semestres de votre internat jusqu'à 435,18 € - Montants au 1<sup>er</sup> février 2017.

(11) PMSS = Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale ; à titre indicatif, 3 377€ en 2019.

(12) Au 1<sup>er</sup> avril 2019.

# Vous, à titre professionnel

## VOS GARANTIES INCLUSENT DANS LA CARTE « LA MÉDICALE PLUS »

Des garanties qui s'adaptent à votre statut d'interne  
quelle que soit votre spécialité

Une formule avantageuse et souple

- + La cotisation de vos garanties **offerte**.
- + **La liberté** de renouveler ou non chaque année.
- + **Un rendez-vous conseil** personnalisé à la fin de vos études.



## PROTÉGEZ-VOUS AVEC LA CARTE « la médicale Plus »

- + **Une garantie Responsabilité Civile Professionnelle, y compris pendant vos remplacements légalement autorisés<sup>(12)</sup>**, pour débiter l'esprit serein (recherche de solution amiable en cas de mise en cause de votre responsabilité ; défense assurée par des spécialistes ; prise en charge des frais de procès ; indemnisation éventuelle des victimes...).
- + Une garantie **Protection Juridique** pour les litiges de votre vie professionnelle et privée (mise en relation avec des experts ; assistance ; prise en charge des frais de procédure jusqu'à 15 000 € par sinistre).
- + **Un capital Invalidité Professionnelle** (capital de 12 000 € en cas de maladies professionnelles ou de reconversion)<sup>(13)</sup>.
- + **Allô Infos Juridiques** : un service d'informations par téléphone sur des questions juridiques, fiscales et pratiques.
- + Stages à l'étranger ? **La carte « la médicale Plus »** vous accompagne dans l'Union Européenne et en Suisse<sup>(14)</sup>. Demandez une attestation à votre agence!
- + Votre garantie **E-réputation et Assistance Psychologique** :  
De nouvelles protections pour vous assister dans votre vie professionnelle, comme dans votre vie privée.
  - **En cas d'atteinte à votre réputation sur internet**, (dénigrement, injures et diffamation), nous vous proposons une prestation de nettoyage des données indésirables<sup>(15)</sup>.
  - **En cas d'événements traumatisants** (décès d'un patient, d'un proche, agression...), avec une assistance psychologique par téléphone ou en consultation.

(12) À l'exclusion des périodes de mise en disponibilité.

(13) Voir conditions en agence.

(14) Couverture possible dans d'autres pays, voir conditions en agence.

(15) À hauteur de 4 000€ TTC par événement garanti et dans la limite de 2 événements garantis par période annuelle.



# Réussir son internat, réussir sa carrière, réussir sa vie, à chaque instant, comptez sur votre assurance naturelle, La Médicale.

La Médicale vous accompagne dès le début de vos études, lors de votre installation ou durant chaque étape de votre carrière, en vous proposant des solutions adaptées pour une activité libérale ou hospitalière.

## + Installation et 1<sup>re</sup> activité libérale en tant que remplaçant, collaborateur

Vous trouverez sur le site [installation-liberale.lamedicale.fr](http://installation-liberale.lamedicale.fr) toutes les démarches essentielles, les actualités, tous les conseils et les contacts utiles pour vous permettre de concrétiser votre projet professionnel.

## + Activité hospitalière

Vous souhaitez intégrer l'hôpital après votre diplôme, en tant que praticien hospitalier ? La Médicale vous accompagne avec des offres Responsabilité Civile Professionnelle et Prévoyance personnalisées.

**Votre Agent Général de La Médicale est votre interlocuteur privilégié !**

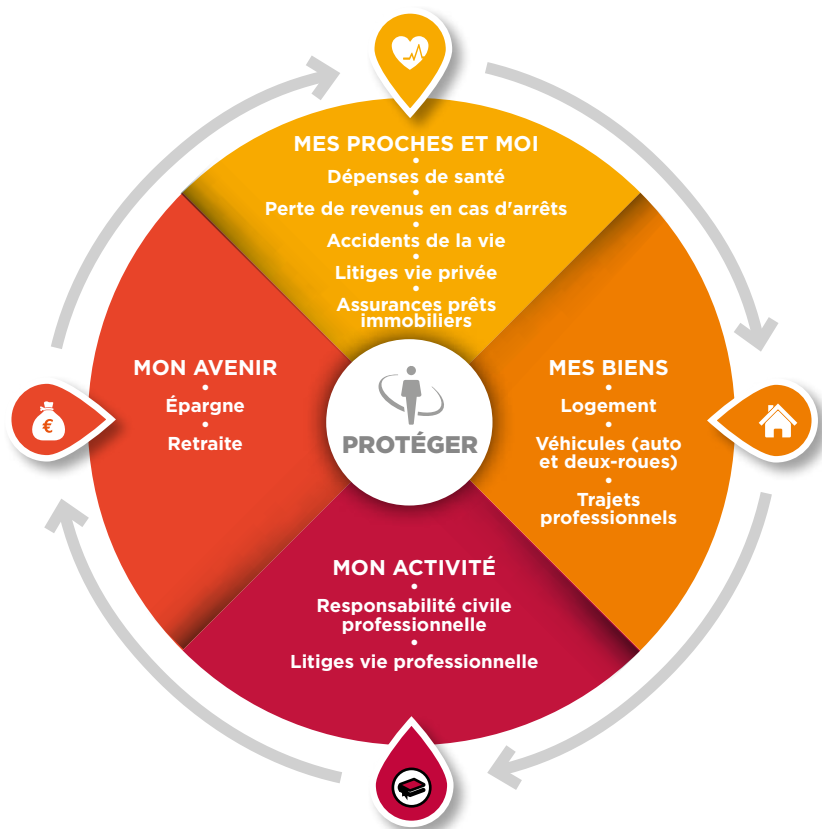
bon  
à savoir

**Vous allez exercer une spécialité dite de « plateaux techniques » ?**

Pour en savoir plus, demandez une étude personnalisée à votre Agent Général.

# Étudiez, pratiquez, nous assurons

## En tant qu'interne, bénéficiez de privilèges jusqu'à votre première activité professionnelle.



Retrouvez toutes les démarches et les informations essentielles pour vous aider sur :

[installation-liberale.lamedicale.fr](https://installation-liberale.lamedicale.fr)



[lamedicale.fr](https://lamedicale.fr)

 @LaMedicale



0 969 32 4000

Service gratuit  
+ prix appel



La Médicale



Toutes nos vidéos sur la chaîne YouTube de La Médicale

TAMPON

**La Médicale de France** : entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme d'assurances au capital de 2 783 532 euros entièrement libéré - 582 068 698 RCS Paris. Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le siège social est transféré au 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris. Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75499 Paris Cedex 10.

**Predica** : S.A. au capital de 1 029 934 935 euros entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. À compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, le siège social est transféré au 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris.

**La Médicale Vie Prévoyance** : Association Loi 1901 - Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le siège social est transféré au 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris.

Document à caractère publicitaire simplifié et non contractuel. Photos : Getty Images - Juin 2019. INRU 4225

